SYSTEME NATIONAL D'OBSERVATION DE LA SECURITE EN MONTAGNE

Bilan des interventions effectuées par les services de secours en montagne au cours des mois de juin – juillet – août et septembre 2005

(Document soumis au comité de pilotage du 5 avril 2006)

Première destination touristique mondiale, la France dispose également de l'espace montagne le plus important au niveau européen. Pour l'été 2005, la montagne, destination touristique de 13,4% des français, a enregistré 659 millions de nuitées et une hausse de 0,8% de fréquentation.
Dans ce cadre, le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) a recensé 2 365 interventions des services de secours pour l'été 2005 en montagne, toutes activités confondues.

La campagne estivale 2005 a reposé sur le recensement des opérations de secours en montagne. Il convient de préciser qu'en l'absence de données fiables sur les populations de pratiquants, les chiffres des interventions de secours ne sont pas comparables d'une activité à l'autre. D'autre part, les chiffres concernant les activités autres que l'alpinisme, ne révèlent que la part des accidents qui se sont produits en montagne.

LES INDICATEURS CLES DE LA SAISON 2005

Entre le 1er juin et le 30 septembre 2005, le SNOSM a recensé 2 365 interventions concernant 2 992 personnes, se répartissant en :

- **1 602** personnes blessées (parmi lesquelles certaines ont pu décéder des suites de leurs blessures) ;
- **10** personnes disparues ;
- **229** personnes malades, soit en raison de leur séjour en altitude, soit pour des raisons de santé, soit encore pour une hypoglycémie ou un épuisement ;
- **110** personnes décédées sur place, dont 74 de manière traumatique et 36 de manière non-traumatique ;
- **1041** personnes indemnes.

- **S'agissant de la répartition des interventions par activité** :

Plus de la moitié (57%) de ces interventions concerne des personnes qui pratiquaient la randonnée pédestre en montagne, 19% l'alpinisme, 10% le VTT, 6% le parapente et 8% d'autres types d'activités.
La saison 2005 a connu un nombre d'interventions supérieur à la moyenne des sept dernières saisons (2 365 pour une moyenne de 2 268).

- **S'agissant des personnes secourues :**

Le nombre des personnes secourues se situe au-dessus de la moyenne des sept dernières saisons d'été (2 992 contre 2 913 en moyenne chaque été). La répartition de cette population permet d'établir que :

- 65% des personnes évacuées par le secours en montagne ont entre 15 et 50 ans ;
- 28% ont plus de 50 ans ;
- 7% ont moins de 15 ans.

- **S'agissant de la répartition des conséquences d'accident en général** :

Un peu plus de la moitié (53%) des personnes est évacuée sur blessure, 8% sur maladie, 35% sont indemnes et 3% sont décédées sur le coup.

- **S'agissant de la répartition des conséquences accidentelles par activité** :

Trois constats se dégagent clairement de l'analyse réalisée sur la saison d'été 2005 :

- Le nombre de blessés continue d'augmenter pour l'activité du Vélo Tout Terrain, ce qui confirme la tendance observée ;
- Les randonneurs à pied représentent 48,6% des décès traumatiques. Pour cette activité, les randonneurs de plus de 50 ans atteignent 39,5% des randonneurs secourus en montagne ;
- Le nombre de décédés étrangers en alpinisme ne cesse d'augmenter au point de représenter la moitié de l'ensemble des alpinistes décédés.

- **S'agissant du moyen d'intervention** :

Le vecteur le plus employé en réponse à une demande de secours est l'hélicoptère avec 1 861 interventions . Ce chiffre situe l'activité du secours aérien légèrement au-dessus de la moyenne des sept dernières saisons (le service enregistre une moyenne de 1 828 interventions).

LES DONNÉES COMPARÉES

La comparaison sur plusieurs saisons d'été permet d'obtenir les observations suivantes :

- **Par rapport à la saison 2004** (fréquentation de la montagne en hausse de 0,8 points)[1] :

- Le nombre des interventions est en hausse de 3% ;
- Le nombre des personnes secourues est en hausse de 3,5% ;
- Les personnes blessées en VTT sont en augmentation de 9,5% ;
- L'activité alpinisme enregistre un nombre d'indemnes supérieur à celui des blessés.

- **Par rapport aux autres saisons** :

- Sur une base de 100 personnes secourues en été 1998, on dénombre en 2005 :
  - 162 personnes secourues en VTT ;
  - 105 en randonnée à pied ;
  - 106 en alpinisme.

- Sur une base de 100 personnes secourues en été 2000, toutes activités confondues, on dénombre en 2005 :
  - 71 personnes âgées de moins de quinze ans ;
  - 81 âgées de quinze à cinquante ans ;
  - 150 âgées de plus de cinquante ans.

PROPOSITIONS D'AXES DE PREVENTION

La randonnée pédestre, première activité estivale de montagne, concentre naturellement la majorité des interventions des services de secours (57%), notamment pour les pratiquants de plus de 50 ans. Parallèlement, il se confirme, à moindre niveau, une évolution de l'accidentologie liée aux activités sportives émergentes (VTT et parapente) et à la pratique de l'alpinisme pour les étrangers.

Sur ce constat, le SNOSM propose pour l'été 2006 les axes de prévention suivants :

[1] Source : Ministère du Tourisme (DEATM, ODIT France).

Axe général de prévention : la randonnée pédestre

- Le chiffre des randonneurs secourus en montagne en 2005 est très proche de la moyenne saisonnière sur sept saisons d'été. Les cibles privilégiées des efforts de prévention demeurent les moins de 15 ans et les plus de 50 ans, ces derniers semblant plus vulnérables aux accidents graves.

Axes particuliers de prévention : le VTT, le parapente, les alpinistes étrangers

- L'activité de Vélo Tout Terrain en montagne nécessite un renforcement spécifique de la prévention, principalement en direction des 15-25 ans, dans un contexte d'une évolution forte de la demande de secours.

- Le domaine très spécifique du parapente et du deltaplane mérite une attention plus grande dans la rédaction des informations à disposition d'un public étranger et d'un public âgé de plus de 50 ans.

- La prévention en direction des alpinistes étrangers devrait s'orienter vers une communication de proximité (refuges, offices de montagne, etc.)[2].

Placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles), du Ministère de la Défense (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (Direction des Sports), le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne, sous la responsabilité de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, a pour mission de recenser, par l'intermédiaire des préfectures des départements de montagne, les interventions réalisées par les services de secours en montagne.
Ses travaux sont supervisés par un comité de pilotage constitué des administrations précitées, de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, de SAMU de France, de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Savoie, de la Police Nationale (Direction Centrale des CRS), du Syndicat National des Guides de Montagne, du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, de l'Association des Médecins de Montagne, de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, de l'Etat Major de Zone et du Ministère délégué au Tourisme (ODIT France - Direction des Etudes et de l'Aménagement Touristique de la Montagne).
La mise en place du S.N.O.S.M. en 1996, au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne, consacre les nombreuses actions partenariales développées par l'État, les collectivités locales, les syndicats professionnels et les associations en vue de :

- Prévenir les accidents (campagnes nationales sur la sécurité des activités de pleine nature),
- Promouvoir une meilleure sécurité des espaces,
- Proposer les axes prioritaires pour définir une politique de prévention des accidents.

[2] Nota : l'ensemble de ces informations ont été extraites du rapport du SNOSM pour l'été 2005 et des documents en ligne du site du Ministère délégué au Tourisme.